

Mandat du SNFOASEN exposé par le représentant FO

Comité technique Académique du 17 Novembre 2020

La revalorisation de l'IFSE c'est 5 millions d'euros pour 2934 agents soit une moyenne de **142€** par mois et par agent. La revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de la perte subie depuis 2000 en raison de son gel imposé par les gouvernements successifs soit+ 20%, équivaudrait pour le début de grille établi à l'indice 365 à une augmentation de **341€** par mois. **Revaloriser l'indemnitaire coûte moins cher à court** et à long terme au gouvernement puisque les indemnités ne sont pas prises en compte dans le calcul des pensions. **C'est pourquoi FO demande en 1er et en priorité lieu la revalorisation du point d'indice.**

Si la revalorisation peut paraître importante, elle ne doit pas masquer le retard pris en la matière par notre ministère en général et par notre académie en particulier puisqu'elle faisait partie des 5 académies octroyant aux CT la plus faible IFSE, celle des AS étant quant à elle légèrement inférieure à la moyenne nationale. Il s'agit donc uniquement d'un rattrapage permettant de diminuer les écarts entre académies mais sans atteindre une nouvelle fois les moyennes nationales de référence (non fournis lors du GT de l'académie contrairement à d'autres)

- Pour les ASSAE (Assistants Sociaux des Administrations de l'Etat) : moyenne nationale annuelle de référence = 6200€/ montant proposé par l'académie de Toulouse = 5900
- Pour les CTSSAE : moyenne nationale annuelle de référence= 7400€/ montant proposé par l'académie de Toulouse =7000€ pour les CTSSAE G2

En dehors des écarts entre académies, ceux entre ministères sont encore plus colossaux et ce, en dépit de l'appartenance à un CIGEM. Le montant moyen attribué en 2019 par l'Education Nationale aux AS se révèle en effet au mieux inférieur de 40%, au pire de 118%. La revalorisation proposée aujourd'hui par l'académie de Toulouse (5900) serait toujours inférieure, pour les AS, au montant le plus faible attribué par autre ministère en 2019 (6135€). Nous regrettons que les chiffres pour les CT ne nous aient pas été fournis par le ministère.

Les années passent et la politique du Rectorat demeure: refus de valoriser les AS et CT sur le plan indemnitaire en adoptant des montants supérieurs à la moyenne nationale, en l'occurrence une fois de plus ils sont même inférieurs. Les personnels sont en colère et en ont assez de ce manque de considération concrète.

Le SNFOASEN revendique une revalorisation des montants supérieurs à la moyenne nationale de référence. En l'absence, nous voterons contre la proposition.